

Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2024

1. Les éléments de contexte :

Ce budget 2024 est construit à partir des options définies et débattues lors de la séance du 8 mars dernier consacrée à l'examen des orientations budgétaires 2024 de la collectivité.

Le Budget Primitif 2024 subit de plein fouet un effet de ciseau avec d'un côté une stagnation des dotations de l'Etat ainsi qu'une diminution des droits de mutation sur les transactions immobilières¹ conséquence de la crise actuelle du secteur de l'immobilier, et de l'autre, la progression de nombreuses dépenses largement impactées par la hausse des coûts de l'énergie, la stagnation de l'inflation à un niveau qui reste élevé ou encore l'effet des dépenses sociales insuffisamment compensées.

L'extrême fragilité structurelle des budgets départementaux sensibles à l'évolution du contexte économique et social réclame de fait une vigilance accrue en termes de prises de décisions politiques et de gestion. Dans son rapport de 2023, la Chambre Régionale des Comptes identifie le Département comme l'acteur principal des politiques sociales; en précisant que ces dernières ont entraîné les budgets de ces collectivités dans un effet de ciseau qui constitue leur principale faiblesse structurelle.

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2023 sont inscrits, par anticipation sur le vote du compte administratif, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation. Le résultat de clôture de l'exercice 2023, après couverture du déficit d'investissement, s'établit à 11,917M€, tous budgets confondus.

2. Les priorités du budget 2024 :

Le budget 2024 qui s'établit à 386,8M€, en éléments réels, présente les principales priorités suivantes:

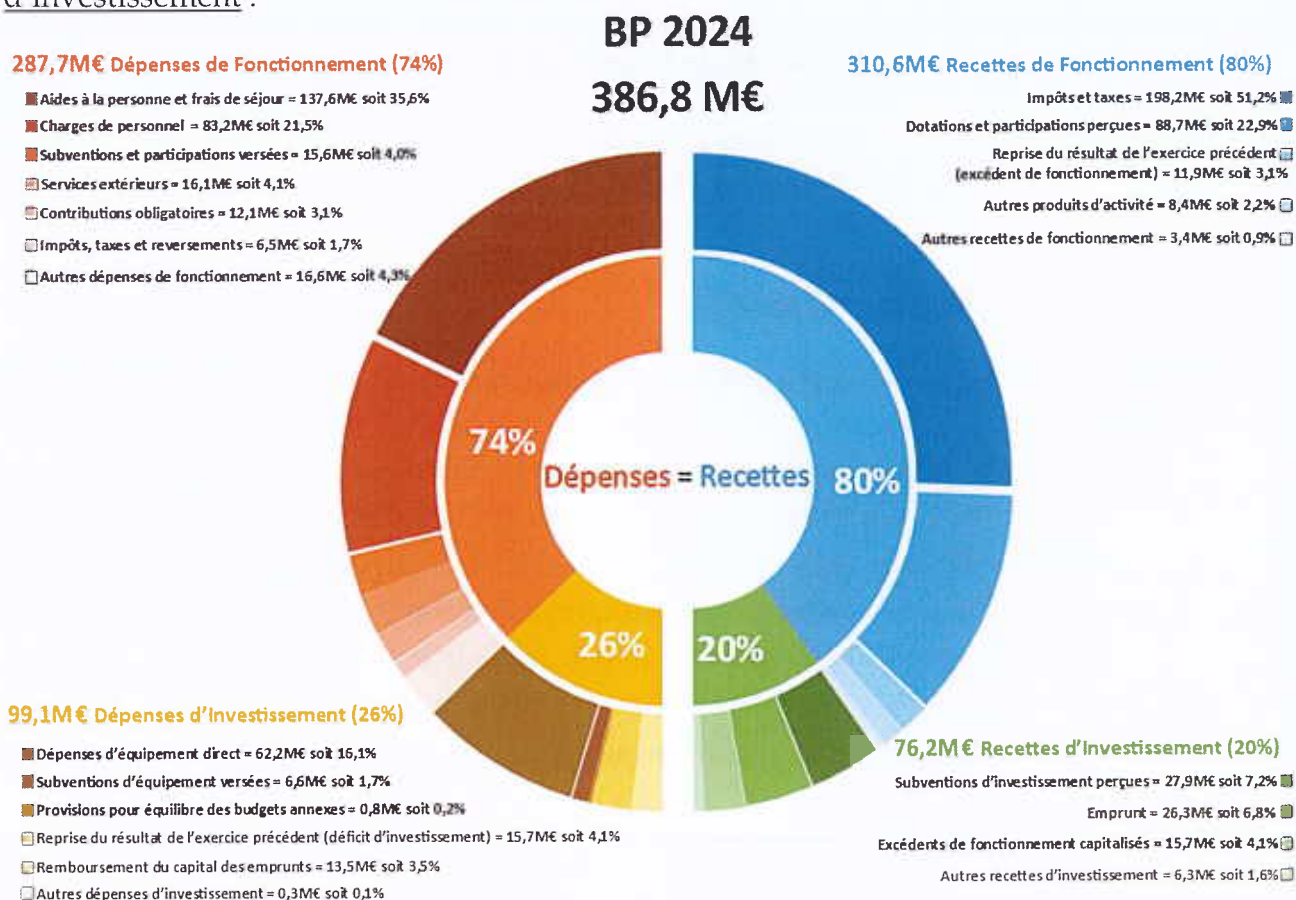
- le rôle de chef de file du département en matière de solidarité apportant son soutien indéfectible aux publics fragiles. Le budget 2024 de l'action sociale avoisinera les 156,5 millions d'euros. Des actions phares, associées à un pilotage ajusté, sont notamment envisagées pour renforcer la politique de prévention au service de la protection de l'enfance, pour développer l'habitat inclusif et les résidences autonomie, pour accompagner le renforcement des services d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire et ainsi répondre aux situations de fragilité sociale dans tous les domaines.
- Le Département s'inscrit dans une politique ambitieuse en matière d'infrastructures avec notamment le chantier de la RN 124 repris en maîtrise d'ouvrage directe et le transfert des Routes Nationales (RN) au Département, à compter du 1^{er} janvier 2024, ouvert par la Loi 3 DS.

¹ DMTO

- La collectivité départementale apporte également son soutien réactif et rationalisé aux collèges et à la restauration de qualité.
- Elle prévoit la pérennisation des Centres Départementaux de Santé existants avec une optique d'efficacité budgétaire.
- Le secteur associatif est également une préoccupation majeure de la collectivité qui participe ainsi activement au développement des territoires tout en maintenant un cadrage budgétaire rigoureux.
- La préparation budgétaire 2024 va dans le sens d'une recherche constante d'efficacité et d'optimisation budgétaire pour maintenir la santé financière de la collectivité et dégager ainsi des marges de manœuvre. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la collectivité propose notamment la mise en place d'une politique de Ressources Humaines restrictive (réduction du nombre d'ETP, du nombre de renforts,...) ainsi que le report de certains investissements compte tenu de la baisse de l'autofinancement de la collectivité.

La collectivité veut, par ailleurs, s'inscrire dans l'économie des ressources et la modération dans les dépenses. Cela encourage à mobiliser toujours plus la créativité et les initiatives pour favoriser la transition vers des pratiques plus frugales et durables au service de la collectivité.

3. La structure des ressources et charge des sections de fonctionnement et d'investissement :



4. Le montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Le budget primitif consolidé s'établit à 386 800 000€, en éléments réels.
Le détail par budget se présente ainsi qu'il suit:

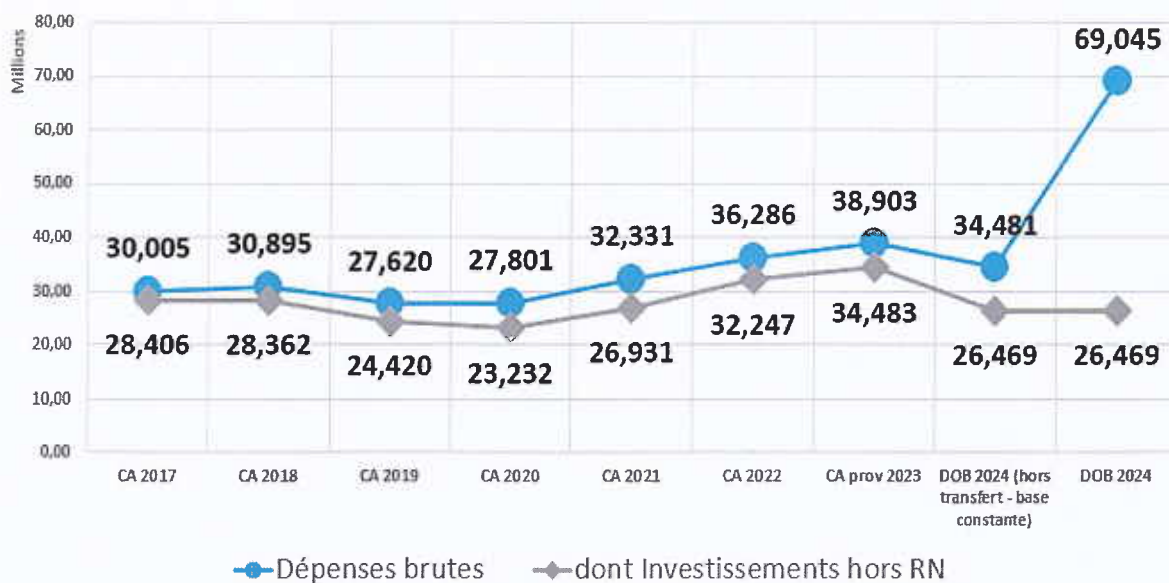
FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	280 350 545,45	302 442 310,21
47 – SATESE	865 131,70	896 131,70
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 107 656,50	1 468 636,34
51 - POLE THERMAL	945 789,84	1 015 789,84
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 572 956,44	1 618 956,44
57 - AUTODROME NOGARO	238 592,10	338 592,10
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 665 145,00	2 831 145,00
Total Fonctionnement	287 745 817,03	310 611 561,63
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	96 654 240,23	74 562 475,47
47 – SATESE	123 229,70	92 229,70
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 155 373,73	794 393,89
51 - POLE THERMAL	431 826,65	361 826,65
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	193 277,44	147 277,44
57 - AUTODROME NOGARO	222 331,15	122 331,15
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	273 904,07	107 904,07
Total Investissement	99 054 182,97	76 188 438,37
Total général	386 800 000,00	386 800 000,00

5. Les crédits d'investissement:

Le département apporte son soutien à l'investissement avec une dotation en crédits de paiement de 34,48M€ (hors dette et à base constante²). Le niveau des dépenses d'investissement 2024 (CP) après intégration du transfert des routes nationales s'élève à 69,04M€, hors dette, résultats reportés et équilibre des budgets annexes.

² A base constante, c'est-à-dire y compris la participation du Département à la RN124 sur la base de son taux de concours.

Dépenses d'équipement

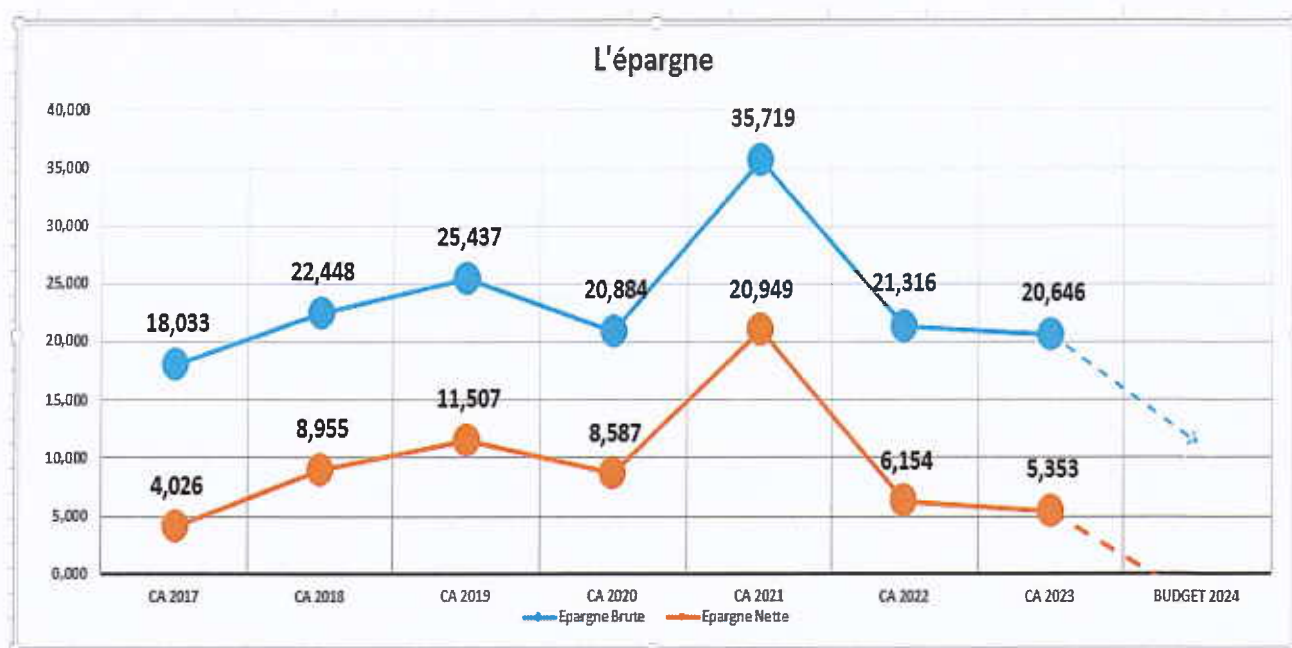


Au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget primitif 2024 avoisine les +28,24M€ (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris). Ainsi, le stock des Autorisations de Programme en cours est porté à 257,072 millions d'euros.

6. Le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette :

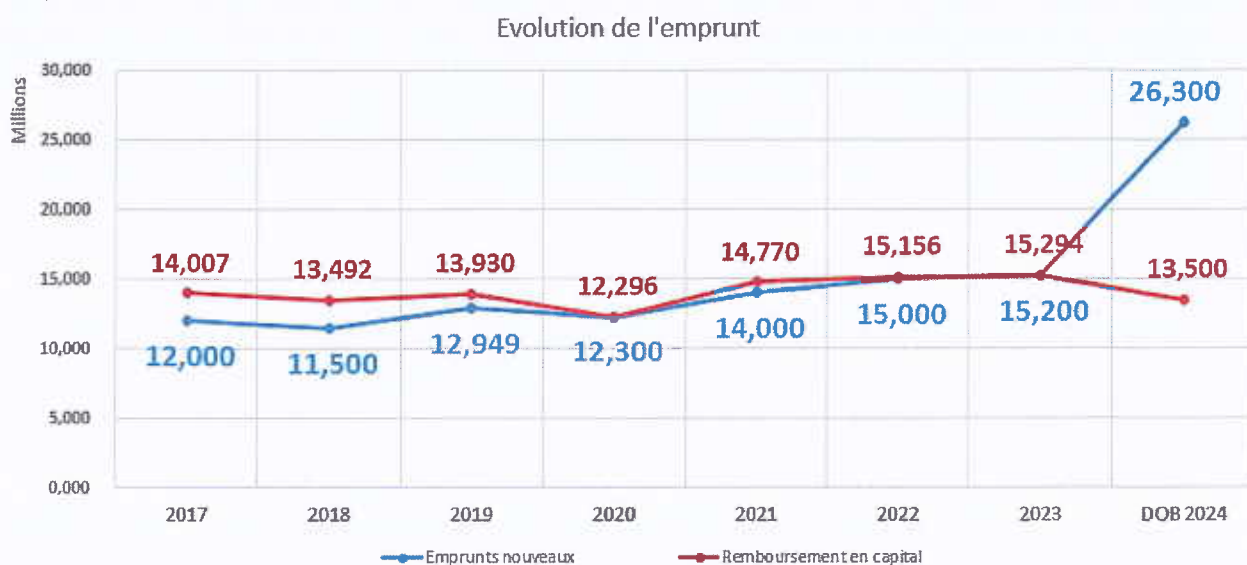
L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est le solde de liquidités dégagé par la section de fonctionnement.

Elle doit permettre de couvrir une partie des dépenses de la section d'investissement. Son niveau témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter et/ou à investir. En 2023, sous l'effet de ciseau structurel découlant de la stagnation des dotations de l'Etat, de la forte diminution des droits de mutation sur les transactions immobilières et de la progression des dépenses de fonctionnement dont notamment d'action sociale et de personnel, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est dégradée. Le niveau de l'épargne brute (tous budgets confondus) s'est établi à 20,646M€ au compte administratif 2023 contre 21,316M€ en 2022. L'épargne nette (ou épargne disponible) est obtenue en déduisant de l'épargne brute le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. Elle s'élève à 5,353M€ au compte administratif prévisionnel de 2023 contre 6,154M€ en 2022 (tous budgets confondus). Cette baisse de -801K€ a été atténuée par la reprise, en totalité sur l'exercice 2023, de la réserve de DMTO de 8M€ qui s'est traduite par l'inscription d'une recette de fonctionnement. Cette réserve a été constituée en 2022 lorsque le niveau de DMTO a atteint un niveau record de 37M€.



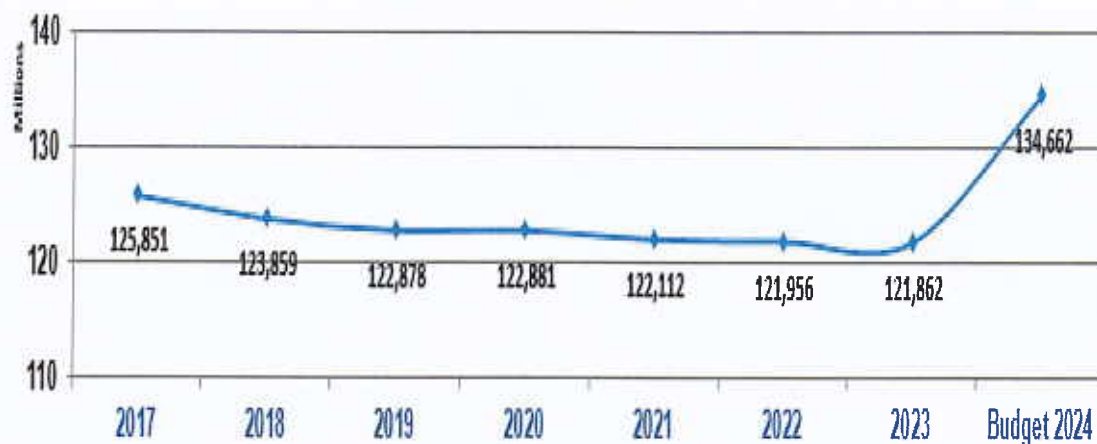
7. Le niveau d'endettement de la collectivité :

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2024, la collectivité se ré endette à compter de 2024. Le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 26,30M€ en 2024 contre 15,20M€ en 2023.



L'annuité de la dette 2024 s'élève à 16,13M€ dont 13,50M€ au titre du remboursement du capital et 2,63M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (26,30M€) et le remboursement en capital de la dette (13,50M€) conduira ainsi à une augmentation du stock de la dette de +12,80M€ ; ce dernier s'établissant ainsi à 134,662M€ au 31/12/2024.

Evolution de l'encours au 31/12



8. La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement de la collectivité s'élève à 5,9 années en 2023 sous l'effet de la diminution de l'autofinancement brut.

Tous budgets	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute en M€ (1)	18,0	22,4	25,4	20,9	35,7	21,3	20,6
Capacité de désendettement :							
Encours dette/Epargne Brute (Tous budgets)	7,0	5,5	4,8	5,9	3,4	5,7	5,9

(1) Epargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement (-) Dépenses Réelles de Fonctionnement
(-) Résultats reportés

9. Les niveaux des taux d'imposition:

Suite à la réforme fiscale, le foncier bâti a été transféré, à partir de 2021, au bloc communal. En contrepartie le Département perçoit une fraction de TVA sans pouvoir de taux local.

Les taux d'imposition qui demeurent fixés par le Département sont:

- la taxe départementale de publicité foncière et droits d'enregistrements: 4,50%
- la taxe locale d'électricité : 4,25%
- la taxe d'aménagement: 1,50%

10. Les principaux ratios :

Les principaux ratios de la collectivité sont présentés, ainsi qu'il suit, dans la maquette budgétaire:

Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 377,67€
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 430,77€
Dépenses d'équipement brut / population	296,98€
Encours de dette / population	612,67€
DGF / population	223,22€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,33%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101,03%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,76%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	42,82%

11. Les effectifs de la collectivité :

Les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2024 s'établissent à 1 655,64 agents (effectifs pourvus en ETPT-Equivalent Temps Plein annuel Travaillé).

BUDGET	AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT	AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT	TOTAL EFFECTIF EN ETPT
01 - BUDGET PRINCIPAL	1 318,09	281,14	1 599,23
47 - SATESE	7	1	8
49 - ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	6		6
51 - PÔLE THERMAL	8		8
54 - LABORATOIRE VETERINAIRE, DES EAUX ET DES SOLS	10		10
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	24,41		24,41
TOTAL	1 373,5	282,14	1 655,64

Enfin l'évolution de la population dans le Département du Gers est détaillée dans le graphique suivant:

Evolution de la population du département du Gers populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier N

